



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 22 juin 2017**

RAPPORT N°10/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Rue du Nord

**Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du
réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public**

Préavis P10/2017 « Rue du Nord » - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public

La commission chargée d'étudier les conclusions du préavis P10/2017 s'est réunie le 22 mai 2017 à 18h00 à la salle n°201 de l'Hôtel de Ville de Vevey. Étaient présents les personnes suivantes :

Représentants de la Municipalité

Madame Elina Leimgruber Syndique
Municipale en charge de la Direction de
l'architecture, des infrastructures et de l'énergie
(DAI)

Monsieur Jérôme Christen Municipal en charge de la Direction de
l'urbanisme, de la mobilité et du développement
durable (DU)

Représentants des services de l'Administration

Monsieur Julien Cainne Chef de service DU
Monsieur Claude Lehrian Chef de service de la DAI

Représentants du Conseil Communal

Madame Marcia Ciana
Madame Claire Marggi
Monsieur Laurent Lavanchy
Monsieur Bastien Schobinger
Monsieur Olivier Schorer
Monsieur Martino Rizzelo
Monsieur Thomas Delavy Président rapporteur

Présentation du projet

Madame Leimgruber présente brièvement le cadre du projet et rappelle que la DAI travaille par opportunité pour la réalisation de la mise en séparatif du réseau d'égouts afin de limiter les coûts. Le projet de réalisation du chauffage à distance (CAD) encourage à réaliser les travaux de mise en séparatif du réseau d'eau dans la rue du Nord. Une réflexion sur la requalification de l'espace public a parallèlement été menée.

Monsieur Lehrian rappelle que la démarche pour la réalisation des travaux de mise en séparatif suit toujours le même objectif qui est de trouver des synergies avec la distribution de gaz, d'électricité ou les télécoms.

Monsieur Christen présente le projet de requalification de l'espace public comme une nouvelle démarche entreprise par le service de l'urbanisme. Le souhait était de réaliser une véritable démarche participative. Trois ateliers coordonnés par M. Da Costa ont été menés avec les propriétaires fonciers et les habitants du quartier afin de répondre aux attentes des utilisateurs et d'éliminer les divergences. Il précise qu'un seul propriétaire n'ayant pas participé à cette démarche s'est opposé au projet. Le projet a évolué de manière constructive suite aux ateliers.

Concernant la compensation des 12 places de parc supprimées suite au réaménagement la rue du Nord entre la rue des Tilleuls et la rue des Marronniers, Monsieur Christen explique que ces places seront largement compensées

Monsieur Cainne précise que des démarches ont été entreprises pour la compensation des places et qu'elles le seront largement à court et à moyen termes. Deux places de parc situées à la place Robin sont déjà réalisées (en coordination avec ASR). Des secteurs identifiés sur la rue de Fribourg peuvent recevoir des places. Monsieur Cainne présente à la commission un plan des places à créer à court et moyen termes dans le quartier. Le quai de Copet pourrait également recevoir des places. Monsieur Christen conclut que 25 places seront créées, certaines en compensation des places perdues, mais pas toutes.

Madame Leimgruber mentionne que dans le cadre de la mise à l'enquête du collège, dossier actuellement à l'examen préalable dans les services du canton, des places de parc seront parallèlement prévues. Elle ajoute qu'il faut partir du principe que la Municipalité ne peut techniquement pas systématiquement compenser des places dans le cadre de tels projets. Monsieur Christen ajoute que les contraintes de la DGMR ne permettent pas de réaliser ce que l'on veut où l'on souhaite.

Discussion

Un commissaire demande si les télécoms se sont montrés intéressés et sinon il souhaite savoir s'il est possible d'anticiper et poser un tube supplémentaire afin d'éviter de rouvrir la route. Monsieur Lehrian répond que systématiquement tous les intéressés potentiels sont consultés mais qu'il est très difficile de motiver les sociétés de télécoms.

Des commissaires se sont intéressés à connaître la participation aux Ateliers. Monsieur Christen explique que les propriétaires et locataires ont été invités. En moyenne, 10-12 personnes étaient présentes par Atelier. La première séance était destinée aux associations et les suivantes aux habitants et aux propriétaires.

Un commissaire s'inquiète du manque de vision pour le réaménagement de l'espace et demande pourquoi le choix s'est porté sur ce tronçon plutôt qu'un autre. Bien qu'il soutienne la démarche de se réappropriier l'espace public, selon lui les réflexions sur les cheminements sont lacunaires et la logique de réseau pas respectée. Un lien avec les autres espaces devrait être étudié afin de soutenir la mobilité douce. D'autres espaces auraient pu être réaménagés, la rue des Marronniers n'ayant pas beaucoup plus de trafic actuellement selon lui. Il faut avant tout attendre les résultats du PGCom pour décider de tels investissements.

Monsieur Christen répond qu'il s'agit d'une opportunité saisie grâce aux travaux nécessaires pour le CAD et la mise en séparatif. Un tel projet pilote est possible ici car il n'y a pas de sorties de garage sur ce tronçon. Aujourd'hui aucun autre projet dans ce sens n'est prévu dans le quartier. Il précise que ce tronçon n'est pas un axe de trafic utilisé actuellement et que son réaménagement n'engendre pas d'incompatibilité avec la mobilité dans le quartier. Ce projet pilote servira d'expérience pour d'autres projets similaires et de plus grande envergure.

Monsieur Cainne précise qu'il s'agit d'une volonté du quartier et les associations rencontrées ont très bien reçu l'idée de réappropriation de l'espace public par les habitants. Il s'agit selon lui d'un coup d'essai qui permettra d'obtenir une vision sur les espaces publics.

Un commissaire demande les raisons des oppositions au projet. Messieurs Christen et Cainne expliquent qu'il s'agit en premier lieu de l'inquiétude quant aux places de parc et la perte de la valeur des locaux de commerces. Le service précise que l'urbanisme tente de démontrer que cela valorise l'espace public et sa valeur immobilière.

Un autre commissaire souhaite savoir si une prolongation de cette zone est possible. Il est répondu que cela semble difficile à réaliser sur d'autres tronçons en prolongement et c'est bien la raison pour laquelle cet espace a été visé.

Déçu par le manque de vision globale sur la mobilité douce nécessaire en amont d'un tel projet, un commissaire propose d'amender le préavis pour ne pas engager d'argent dans la requalification de l'espace public et donc de n'accorder qu'un crédit de 1,810 moi CHF. Selon lui, les 260'000 CHF économisés pourraient être mieux investis, notamment dans des projets de mise en réseau des espaces publics, avis partagé par un autre commissaire.

Les représentants de la Municipalité et des services de la ville concluent que ce projet est un coup d'essai avec une forte plus-value pour le quartier. Il s'intègre dans le cadre de l'étude sur les cœurs d'îlots et la réflexion sur la problématique des espaces publics à Vevey. Il est rappelé que les habitants et associations soutiennent ce projet qui permettra de mettre en valeur la maison de quartier et renforcera les échanges entre les gens du quartier.

Délibération de la commission et conclusions

La délibération s'est passée à huit-clos.

La proposition d'amendement pour réduire le crédit à 1,810 mio CHF afin d'économiser les coûts liés à la réaffectation du tronçon de la rue du Nord a été rejetée par la commission par 4 voix contre et 3 voix pour.

La commission accepte les conclusions du préavis n°10/2017 telles que proposées par la Municipalité par 4 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

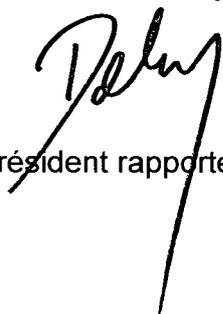
- VU** le préavis no 10/2017, du 24 avril 2017, concernant « Rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'070'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 1'400'000.— sur le compte au bilan No 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 33'500.— pendant 20 ans.

Au nom de la commission

Thomas Delavy


Président rapporteur